

L'essentiel

+ Qualité



- maca bio
- produit bio [1]
- qualité bio à prix éco
- sans silice
- sans allergènes [2 & 3]
- convient aux végétariens et végétaliens

• énergie
• performances
physiques et
mentales



Nouvelle Formule
SANS SILICE



Présentation

description

La maca est une plante originaire des hauts plateaux des Andes, consommée depuis longtemps par la population locale.

Elle aiderait à maintenir une **bonne énergie** et soutiendrait les **performances physiques et mentales**.

Qualité



Maca bio Natésis® est composée de maca bio issue du **commerce équitable** (Fair Choice). Elle est cultivée biologiquement sur les plaines d'altitude du Pérou (4100 m).

La maca bio est séchée au soleil pendant 3 mois, puis nettoyée, écrasée, et séchée au cours d'un processus lent avant d'être broyée. Par conséquent, elle ne contient pas d'alcaloïdes.

Produit certifié AB par Ecocert [1].

Information nutritionnelle pour 4 comprimés :

- 2000 mg de maca bio des Andes.

Maca bio Natésis® est façonné **sans silice**. (*L'additif E551 -dioxyde de silicium- est considéré comme une nanoparticule*).

Sans ingrédients d'origine animale, Maca bio Natésis® **convient aux végétariens et aux végétaliens**.

Maca bio Natésis® **ne contient pas d'allergènes** (gluten, œufs, lait, soja, fruits à coques, etc.) au sens des règlements 68/2007 et 1169/2011 [2 & 3].

Informations techniques

ingrédients

- racine de maca bio* (*Lepidium meyenii*), concentré de riz bio*.
- *Ingrédients issu de l'agriculture biologique.

posologie

- 3 à 4 comprimés à répartir tout au long de la journée.

format

100 comprimés

contenance

comprimés de 505 mg

poids net

50,5 g

packaging

pilulier ambré

code-barres

3 760089 780473

code produit

32005

précautions

- complément alimentaire
- ne peut se substituer à une alimentation variée et équilibrée, et à un mode de vie sain.
- ne pas dépasser la dose conseillée.
- tenir hors de la portée de jeunes enfants.
- conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

[1] Licence Ecocert NATÉSIS n°65125/12 T.

[2] Directive 2007/68/CE de la Commission du 27 novembre 2007 modifiant l'annexe IIIbis de la directive 2000/13/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne certains ingrédients alimentaires.

[3] Règlement (UE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, modifiant les règlements (CE) n°1924/2006 et (CE) n°1925/2006 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 87/250/CEE de la Commission, la directive 90/496/CEE du Conseil, la directive 1999/10/CE de la Commission, la directive 2000/13/CE du Parlement européen et du Conseil, les directives 2002/67/CE et 2008/5/CE de la Commission et le règlement (CE) n° 608/2004 de la Commission.

Tous les produits NATÉSIS® ont fait l'objet d'une déclaration de mise sur le marché auprès de la DGCCRF au titre des articles 15 ou 16 du décret n°2006-352.

Sylvia Rivas Responsable R&D Natésis® - Photo : tous droits réservés. Ce document est régulièrement mis à jour. Il ne saurait cependant engager la responsabilité de NATÉSIS® s'il en était fait une interprétation relevant du domaine médical (diagnostic ou traitement). © 2018 NATÉSIS® : tous droits réservés, toute reproduction interdite sans l'autorisation de NATÉSIS®.